



Repèr'Embauches

► Région PACA

Mars 2020

N°43

Les embauches du mois de mars en région PACA hors intérim

Faits marquants

A compter du 16/03/2020, en raison de la pandémie de COVID19, des mesures ont été prises par le gouvernement imposant la suspension d'un certain nombre de secteurs d'activité. Les entreprises encourent des risques vitaux du fait de la crise du coronavirus. Certaines sont plus exposées que d'autres en raison de la nature de leur activité ou de leur taille. La situation des embauches de la région subit frontalement le contexte actuel.

Les tendances

Les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise du coronavirus ne sont pas sans incidence sur les embauches du mois de mars 2020, en recul de 22% (tableau 1). Si tous les types de contrats sont touchés, les CDD de plus d'un mois régressent moins fortement (-3%), alors qu'ils baissent de 30,3% en annuel. Les CDI constituent 18,5% des embauches de mars (graphique 1) et reculent de 21%. En annuel, ils régressent moins fortement que l'ensemble des contrats à durée déterminée.

En bref :

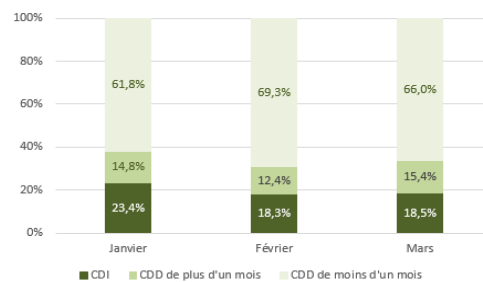
- Les embauches chutent de -22% sur mars
- Tous les types de contrats sont touchés
- Les CDI et CDD d'un mois ou plus régressent dans l'ensemble du département
- La santé et la recherche : hausse des recrutements en CDD de plus d'un mois
- Les entreprises de moins de 10 salariés : plus disposées à recruter
- Profil des embauches : 58,3% des embauches en CDI sont des hommes

Tableau 1 : Evolutions mensuelles et annuelles par type de contrat

	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
CDI	21 512	-21,0%	-23,7%
CDD de plus d'un mois	17 884	-3,1%	-30,3%
CDD d'un mois ou moins	76 575	-25,6%	-34,1%
Total	115 971	-22,0%	-31,8%

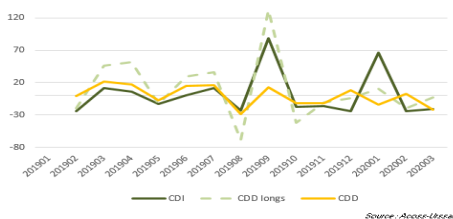
Source : Acoess-Urssaf

Graphique 1 : Répartition par type de contrat et par mois



Source : Acoess-Urssaf

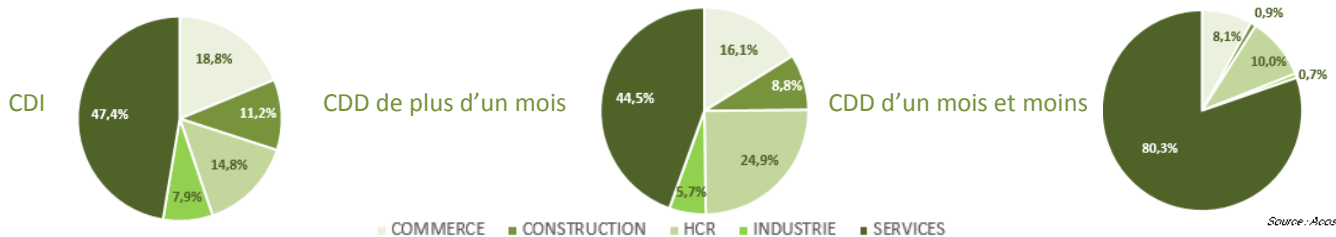
Graphique 2 : Evolution mensuelle selon le type de contrat



Source : Acoess-Urssaf

Les CDD de moins d'un mois, représentent 66% des embauches et perdent 3 points au profit des CDD longs (graphique 1) : Ils s'affichent comme étant les plus impactés par la crise. Cependant, ce type de contrat est majoritairement utilisé par les services (graphique 3), dont les très représentés « hébergement médico-social » et « activités pour la santé humaine » qui ne suivent pas la même tendance, avec respectivement +10% et +2%.

Graphiques 3 : Répartition des contrats par secteurs d'activité



Source : Acoess-Urssaf

Les secteurs d'activité les plus dynamiques

Tableau 2

CDI : Les secteurs ayant la plus forte évolution annuelle	
Fabrication d'autres produits alimentaires	48,7%
Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails internet	45,1%
édition de logiciels	43,9%
Entreposage et stockage	40,4%
Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	35,2%
Activités de centres d'appels	31,1%
Autres activités d'hébergement social	26,3%
Activités de sécurité privée	20,1%

Source : Acoess-Urssaf

Tableau 3

CDD de plus d'un mois : Les secteurs ayant la plus forte évolution annuelle	
Études de marché et sondages	116,2%
Autres activités d'hébergement social	50,6%
Publicité	37,8%
Hébergement médicalisé	34,5%
Activités hospitalières	24,9%
Commerce de détail en magasin non spécialisé	23,6%
Traiteurs et autres services de restauration	15,5%
Autre action sociale sans hébergement	14,9%

Source : Acoess-Urssaf

En mars, la conjoncture est devenue difficile pour les embauches, certaines branches d'activité restent dynamiques avec des variantes selon la nature du contrat. On retrouve sans surprise des secteurs liés à la situation d'urgence face au COVID-19 (l'hébergement social et médicalisé, les activités hospitalières) mais également pour les CDI des métiers liés à la fabrication d'autres produits alimentaires, l'informatique et la sécurité privée (tableau 2). Le secteur des études de marché et sondages connaît la plus forte progression pour les CDD de plus d'un mois bien que cette branche soit peu représentée dans les services, mais elle répond à un besoin actuel (tableau 3).

Les secteurs d'activité les plus en difficultés

Tableau 4

CDI : Les secteurs ayant la plus forte régression annuelle	
Hôtels et hébergement similaire	-69,2%
Activités cinématographiques, vidéo et de télévision	-68,2%
Activités récréatives et de loisirs	-54,0%
Activités liées au sport	-46,5%
Activités de nettoyage	-45,6%
Débites de boissons	-45,2%
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	-45,1%
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	-44,4%

Source : Acoess-Urssaf

Tableau 5

CDD de plus d'un mois : Les secteurs ayant la plus forte régression annuelle	
Activités créatives, artistiques et de spectacle	-63,2%
Programmation, conseil et autres activités informatiques	-60,9%
Location et location-bail de biens personnels et domestiques	-57,9%
Fabrication de produits laitiers	-54,4%
Conseil de gestion	-51,5%
Restaurants et services de restauration mobile	-51,2%
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	-51,1%
Activités récréatives et de loisirs	-49,2%

Source : Acoess-Urssaf

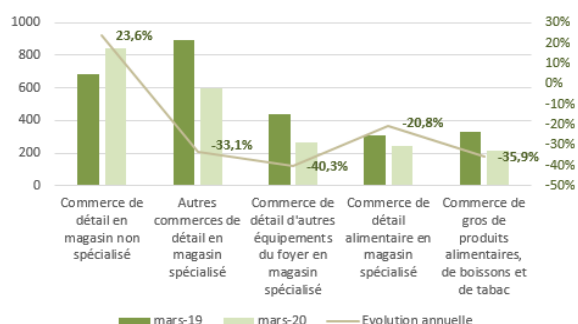
La décision du gouvernement d'imposer un confinement à l'ensemble de la population a entraîné la fermeture temporaire de lieux conviviaux, liés au tourisme, mais aussi à la culture, aux loisirs et au sport. Les secteurs les plus en reculent appartiennent à ces domaines d'activité quel que soit le type du contrat (tableaux 4 et 5). Les autres activités de nettoyage ont fortement chuté en raison notamment de l'arrêt ou la forte baisse de fréquentation des transports et lieux de loisirs.

Le secteur du commerce

Les CDI relevant du secteur du commerce perdent 574 postes par rapport à mars 2019 (-12,4%). Cette baisse est plus importante pour les CDD de plus d'un mois, en recul de 23% (861 postes en moins).

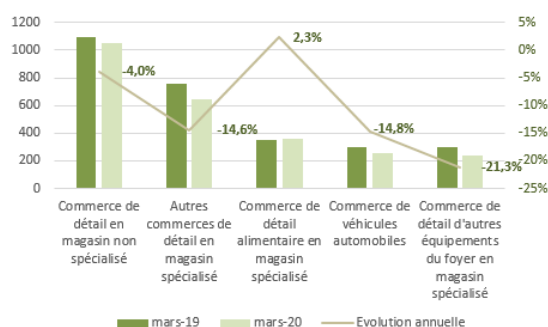
Les graphiques 4 et 5 recensent les activités du secteur du commerce qui ont enregistré le plus d'embauches sur mars, elles sont quasiment identiques quelle que soit la nature du contrat, avec cependant un ordre hiérarchique différent. Le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé, qui représente près de 9% des embauches de ce secteur en CDI, est le seul à enregistrer une évolution positive annuelle (2,3%), alors qu'il est en net recul de 21% pour les CDD longs

Graphique 5 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Acoess-Urssaf

Graphique 4 : Principales embauches en CDI



Source : Acoess-Urssaf

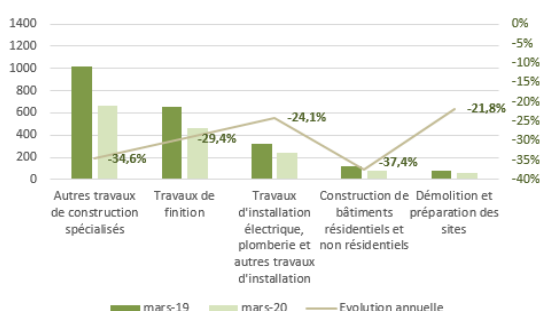
Le commerce de détail en magasin non spécialisé compte le plus d'embauches sur mars en CDI, mais régresse de 4% en annuel, tandis que les CDD de plus d'un mois, qui lui sont rattachés, progressent fortement par rapport à mars 2019 (+23,6%). Parmi ces cinq principales activités, celle qui est la plus en difficulté est le commerce de détails d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé, en recul de 21,3% pour les CDI et 40,3% pour les CDD de plus d'un mois.

Le secteur de la construction

Le secteur de la construction enregistre une nette régression de 26,1% des embauches en CDI et de 30,9% pour les CDD de plus d'un mois, par rapport à mars 2019.

Les graphiques 6 et 7 recensent les cinq principales activités liées à la construction ayant comptabilisé le plus d'embauches sur mars 2020 en CDI et CDD de plus d'un mois. La tendance annuelle à la baisse est généralisée dans le domaine de la construction. On retrouve notamment les travaux de finition (-36,5% pour les CDI et -29,4% pour les CDD longs), les travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation (-19,9% pour les CDI et -24,1%), fortement concernés par les mesures de distanciation sociale mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus.

Graphique 7 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



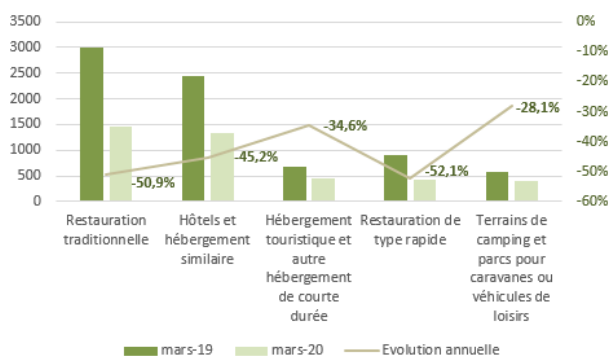
Source : Access-Urssaf

Le secteur des Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR)

En mars, une baisse de plus de 49% des CDI et de plus de 45% pour les CDD de plus d'un mois est observée par rapport à la même période sur 2019

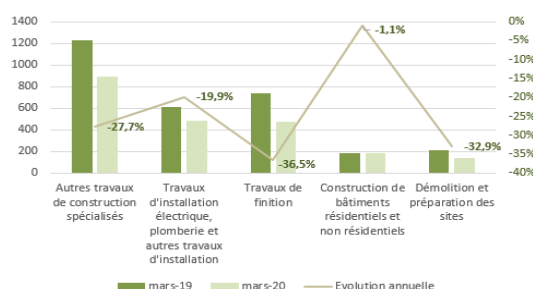
Les mesures mises en place par le gouvernement face au COVID-19 ont des répercussions incomparables sur les métiers des Hôtels, Cafés et Restaurants. Les préconisations appliquées dès le 16/03/2020 laissent présager des baisses encore plus importantes sur les prochains mois. Les graphiques 8 et 9 mettent en évidence les activités ayant comptabilisé le plus d'embauches sur mars pour le secteur HCR, selon le type de contrat.

Graphique 9 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Access-Urssaf

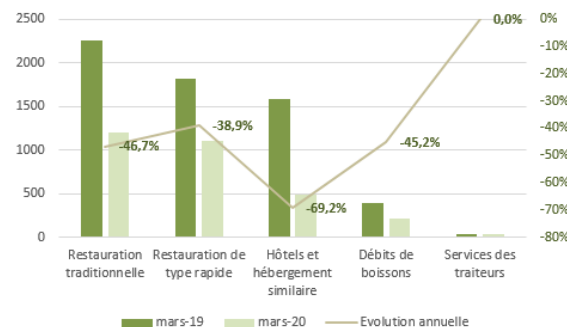
Graphique 6 : Principales embauches en CDI



Source : Access-Urssaf

Les chiffres dépeignent également les projets à l'arrêt avec une forte chute des embauches dans la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et l'activité de démolition et préparation des sites, et ce pour tous type de contrat.

Graphique 8 : Principales embauches en CDI



Source : Access-Urssaf

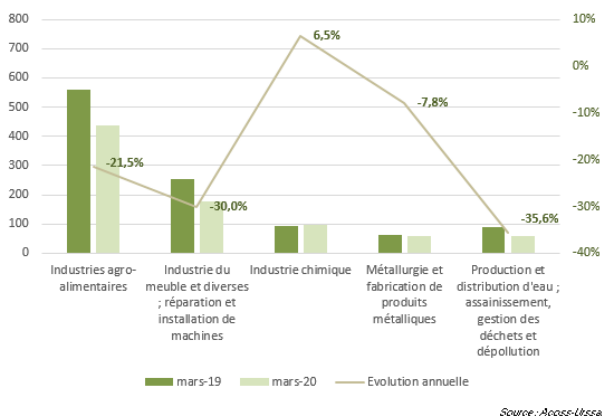
Les CDI relevant des services des traiteurs maintiennent un nombre d'embauches identique à celui de 2019, détrônant l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, ainsi que les autres services de restauration historiquement mieux positionnés et qui régressent fortement en annuel (respectivement -44,4% et -54,8%). Les hôtels et hébergement similaire enregistrent le plus fort recul du nombre d'embauches en CDI avec -69,2%. La baisse des recours à des CDD de plus d'un mois est particulièrement marquée dans la restauration traditionnelle et la restauration de type rapide qui accusent une baisse de plus de 50%.

Le secteur de l'industrie

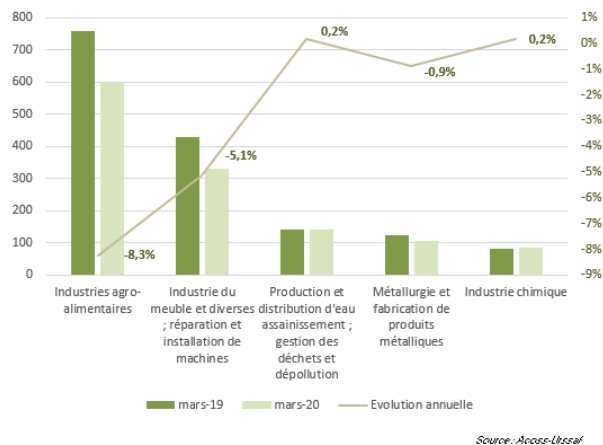
Les embauches dans le secteur de l'industrie sont également impactées par le contexte mais de façon plus mesurée. Les CDI diminuent de 13,2% par rapport à mars 2019, et les CDD de plus d'un mois reculent de 23,9%

Parmi les activités ayant eu le plus recours à l'embauche de CDI, la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, ainsi que l'industrie chimique affichent une légère hausse (+0,15%). Si cette tendance ne se confirme pas pour l'embauche de CDD de plus d'un mois dans la première activité (-35,6%), concernant l'industrie chimique celle-ci a recruté +6,5% de CDD longs par rapport à la même période de 2019 et intègre le tableau de tête en lieu et place des industries de bois et papier (en recul de 1%).

Graphique 11 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Graphique 10 : Principales embauches en CDI



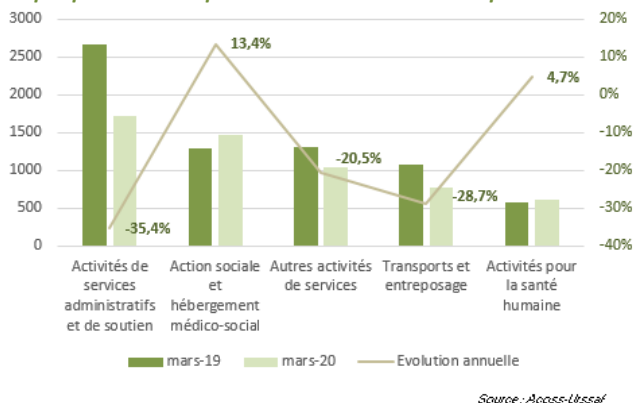
Ce sont les industries agro-alimentaires et l'industrie du meuble et réparation et installation de machines qui enregistrent les plus forts reculs annuels avec respectivement -8,3% et -5,1% d'embauches en CDI. Concernant cette seconde activité, elle a également réduit considérablement ses besoins en CDD de plus d'un mois (-30%).

Le secteur des services

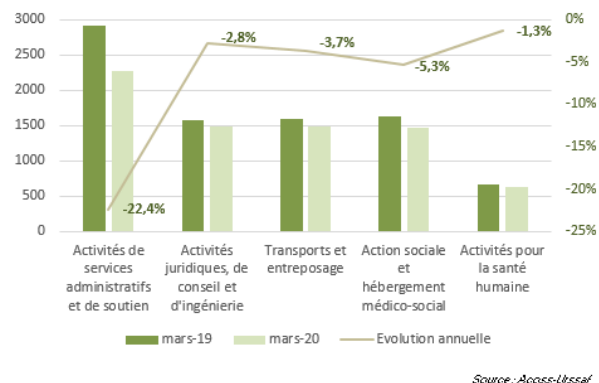
Dans ce secteur, les embauches en CDI diminuent en annuel de -15,8% et les CDD de plus d'un mois de -21,5%.

Si l'ensemble des embauches en CDI dans les principales activités du secteur des services (tableau 12) régresse par rapport à la même période de 2019. Concernant les activités en lien avec la santé, notons qu'elles privilégient les recrutements de CDD de plus d'un mois (action sociale et hébergement médico-social +13,43% et activités pour la santé humaine +4,68%). Les activités de services administratifs et de soutien (-22,4%) sont les plus impactées quel que soit le type de contrat.

Graphique 13 : Principales embauches en CDD de plus d'un mois



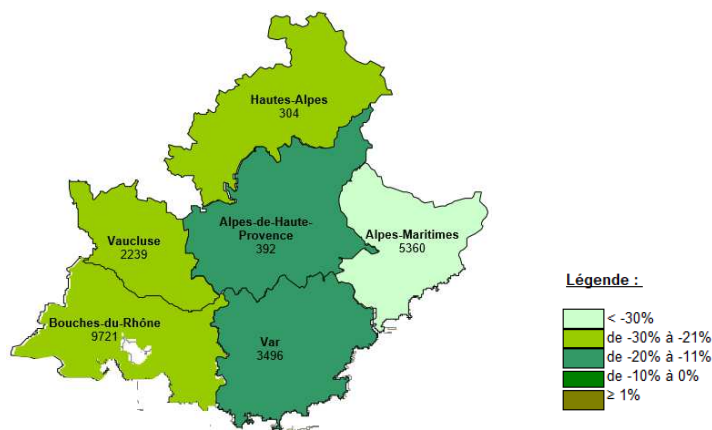
Graphique 12 : Principales embauches en CDI



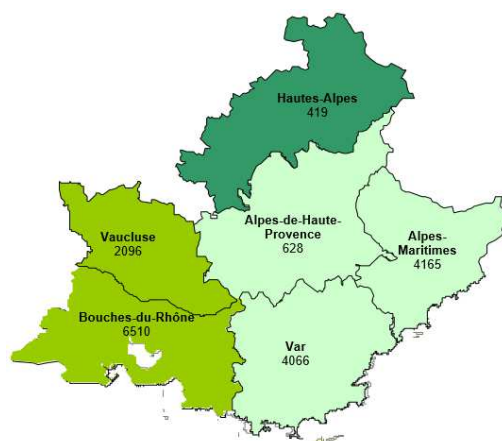
Le domaine professionnel des principales activités change également : les autres services et les arts spectacles et activités récréatives, occupant jusqu'alors les cinquième et sixième rangs, dégringolent dans le classement au profit de secteurs en lien avec la recherche et la santé. Les transports et entreposage rencontrent également des difficultés et ont moins recours à des CDD de plus d'un mois (-28,7%)

Embauches et territoire

Les embauches en CDI



Les embauches en CDD longs



Tous les départements enregistrent une baisse annuelle importante des embauches qu'elles soient en CDI ou en CDD de plus d'un mois. Si les Alpes-de-Haute-Provence affichent un recul (-11,7%) des contrats à durée indéterminée moindre par rapport aux autres départements de la région, elle reste dans la moyenne pour les CDD de plus d'un mois (-30,8%), contrairement aux Hautes-Alpes (-14%). Ce sont les Alpes-Maritimes qui régressent le plus fortement que ce soit pour les CDI (-30,9%) ou pour les CDD longs (-40,3%). Les embauches dans les Bouches-du-Rhône affichent des reculs moins importants par rapport à la moyenne régionale, alors qu'elles représentent 45,2% des CDI et 36,4% des CDD longs.

Les entreprises

Les CDI par taille d'entreprise

Les embauches en CDI baissent de 23,7% par rapport à mars 2019. Elles régressent le plus fortement dans les entreprises de 50 à 249 salariés (-28,2%). Les embauches dans les entreprises de moins de 10 salariés sont en recul (-18,4%) mais de façon moins marquée, elles représentent 34% d'entre elles.

Les embauches en entreprises de plus de 250 salariés sont particulièrement concentrées dans le secteur des services (62%). Les embauches liées au

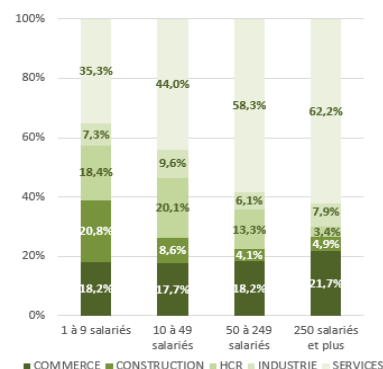
secteur HCR sont plus nombreuses dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Tableau 6 : Evolution annuelle par taille d'entreprises

	mars-20	Evolution
1 à 9 salariés	7 304	-18,4%
10 à 49 salariés	5 974	-27,5%
50 à 249 salariés	3 657	-28,2%
250 salariés et plus	4 577	-22,7%
Total général	21 512	-23,7%

Source : Access-Urssaf

Graphique 14 : Répartition par taille d'entreprise et secteurs d'activité



Source : Access-Urssaf

Les CDD de plus d'un mois par taille d'entreprise

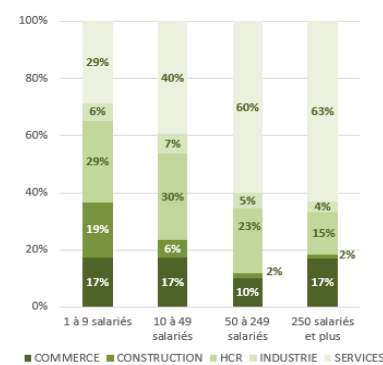
Les embauches en CDD de plus d'un mois diminuent en annuel de 30,3%. Ce sont les entreprises de moins de 10 salariés qui enregistrent la plus forte baisse annuelle (34,5%) bien qu'elles représentent 33,8% des embauches du mois de mars 2020. Le secteur des services représente plus de 60% des entreprises de plus de 50 salariés. Le recours à des CDD de plus d'un mois dans le secteur HCR concerne plus particulièrement les entreprises de moins de 50 salariés.

Tableau 7 : Evolution annuelle par taille d'entreprises

	mars-20	Evolution
1 à 9 salariés	6 050	-34,5%
10 à 49 salariés	4 832	-34,4%
50 à 249 salariés	3 079	-28,5%
250 salariés et plus	3 923	-17,7%
Total général	17 884	-30,3%

Source : Access-Urssaf

Graphique 15 : Répartition par taille d'entreprise et secteurs d'activités

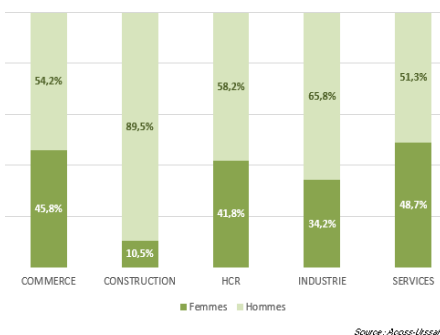


Source : Access-Urssaf

Les profils des embauches en CDI

Les hommes représentent 58,3% des embauches en CDI, en annuel leur régression (-22,8%) reste moins marquée que celle des femmes (-24,9%).

Graphique 16 : Répartition H/F par secteurs d'activités



Les femmes de moins de 25 ans et de plus de 50 ans sont les plus exposées au recul des embauches, avec respectivement -29,6% et -26,9%. Dans une moindre mesure, ces tranches d'âges sont également les plus impactées pour les

hommes. Sur le graphique 17, les entreprises de moins de 10 salariés sont celles qui recrutent le plus, quel que soit l'âge des candidats : les hommes âgés entre 25 et 49 ans y sont très représentés ainsi que les femmes dont l'âge se situe entre 35 et 49 ans.

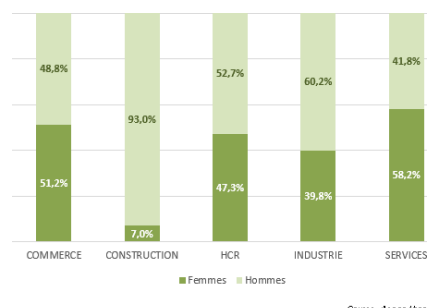
Les entreprises de plus de 250 salariés embauchent moins de personnels masculins de plus de 50 ans (14,9%). Pour les femmes de la même catégorie d'âge, ce sont les entreprises de 50 à 249 salariés qui les recrutent le moins.

Les embauches sont particulièrement concentrées dans le secteur des services, composées à plus de 51% d'hommes. Le secteur de la construction reste majoritairement masculin (89,5%).

Les profils des embauches en CDD de plus d'un mois

L'écart entre les hommes et les femmes est moins marqué mais demeure favorable aux hommes, qui représentent 51,2% des embauches en CDD d'un mois ou plus pour le mois de mars 2020.

Graphique 18 : Répartition Hommes - Femmes par secteurs d'activités



La baisse annuelle des embauches en contrats à durée déterminée de plus d'un mois est moins accentuée pour les femmes

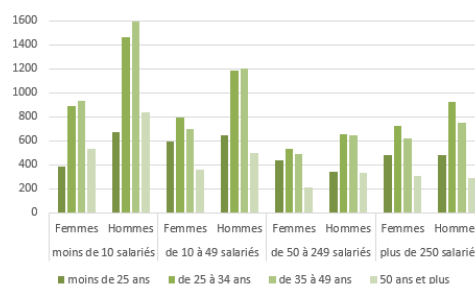
(-27,2%) que pour les hommes (-33,1%) quel que soit leur âge. Ce sont les tranches d'âges situées entre 25 et 49 ans qui restent les plus exposées à la baisse des embauches en CDD longs, plus particulièrement les hommes (-34%). Le graphique 18 dépeint l'éclatement des embauches en CDD de plus d'un mois sur les différents secteurs d'activité : les femmes sont très présentes dans les services (58,2%) et le commerce (51,2%). A contrario, les secteurs de la construction et de l'industrie ont plus recours à des renforts masculins avec respectivement 93% et 60,2%.

Tableau 8 : Répartition par âges et sexes

	Femmes	Evolution	Hommes	Evolution
moins de 25 ans	1 896	-29,6%	2 148	-27,4%
de 25 à 34 ans	2 934	-23,8%	4 228	-20,2%
de 35 à 49 ans	2 731	-21,4%	4 198	-22,7%
50 ans et plus	1 418	-26,9%	1 959	-23,2%
Total général	8 979	-24,9%	12 533	-22,8%

Source : Acoess-Urssaf

Graphique 17 : Répartition H/F par âges et taille d'entreprise -



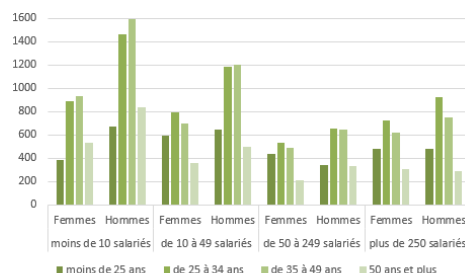
Source : Acoess-Urssaf

Tableau 9 : Répartition par âges et sexes

	Femmes	Evolution	Hommes	Evolution
moins de 25 ans	2 128	-25,0%	2 081	-30,5%
de 25 à 34 ans	2 541	-31,1%	2 830	-34,1%
de 35 à 49 ans	2 433	-27,8%	2 645	-34,4%
50 ans et plus	1 629	-21,9%	1 597	-32,3%
Total général	8 731	-27,2%	9 153	-33,1%

Source : Acoess-Urssaf

Graphique 19 : Répartition H/F par taille d'entreprise



Méthodologie

Les intentions d'embauche : la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi.

La DPAE recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des comptes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif.

La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un salarié de procéder à une DPAE.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées

uniquement pour le régime général par les Urssaf, hors intérim.

Les DPAE correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

Les données sont provisoires, notamment pour les trois derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution.

ISSN 2268-5278

Directeur de la publication
Nicolas Duvillard

Rédactrice en chef
Christelle Barailler

Rédactrices
Sandrine Boccanfuso
Laure Sénia

Urssaf Paca
20, avenue Viton
13299 Marseille Cedex

Retrouvez-nous sur
www.urssaf.fr